

EXPOSITION ITINÉRANTE

L'ART DE PROTÉGER

1954 - 2024

70 ans de la Convention
de La Haye pour la
protection des biens
culturels en cas de
conflit armé

1954-2024

L'art de protéger

En **1957**, la France ratifie la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et son Premier Protocole. En **2017**, c'est au tour du Deuxième Protocole de 1999 d'être ratifié.

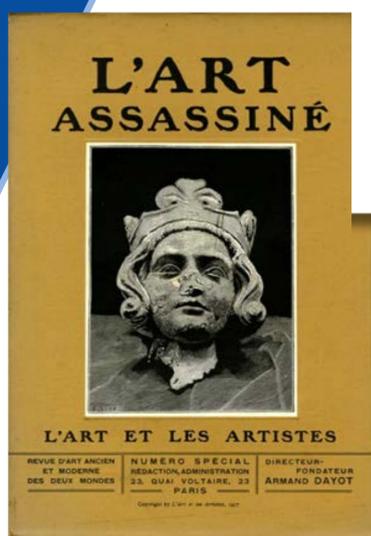
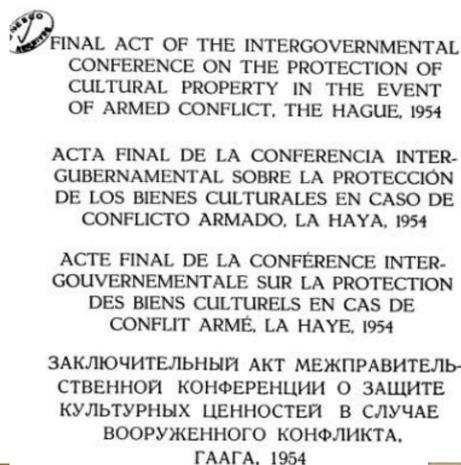
Phénomène ancien, les **atteintes au patrimoine** se métamorphosent au gré de l'évolution des techniques de combat.

Marqué par **deux conflits mondiaux** qui tendent à systématiser la destruction du patrimoine, le XX^{ème} siècle est aussi celui de la **prise de conscience** de l'urgence à préserver l'héritage matériel des hommes.

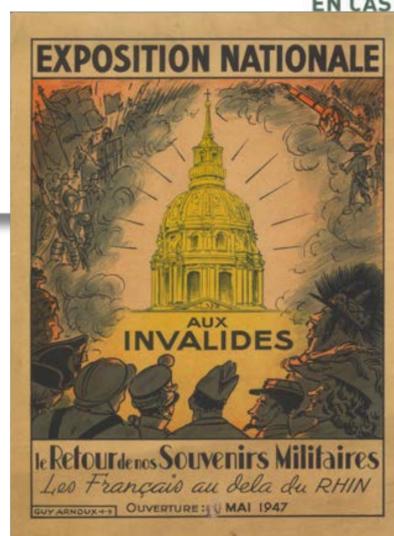


Emblème du Bouclier Bleu, symbole international pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé

La **Convention de La Haye de 1954** est placée au cœur de cette exposition qui explore l'évolution des enjeux relatifs à la protection des biens culturels depuis le XIX^{ème} siècle.



CCO Revue L'art et les artistes - Bibliothèque de l'INHA - coll. J. Doucet - fév. 1917



CCO Exposition nationale aux Invalides - Affiche lithographique



MÉMENTO SUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS EN CAS DE CONFLIT ARMÉ

ÉDITION 2018

PFT 5.3.2 (EX EMP 50.655)

Mémento sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé - CDEC - 2018



La défense du patrimoine au XIX^{ème} siècle

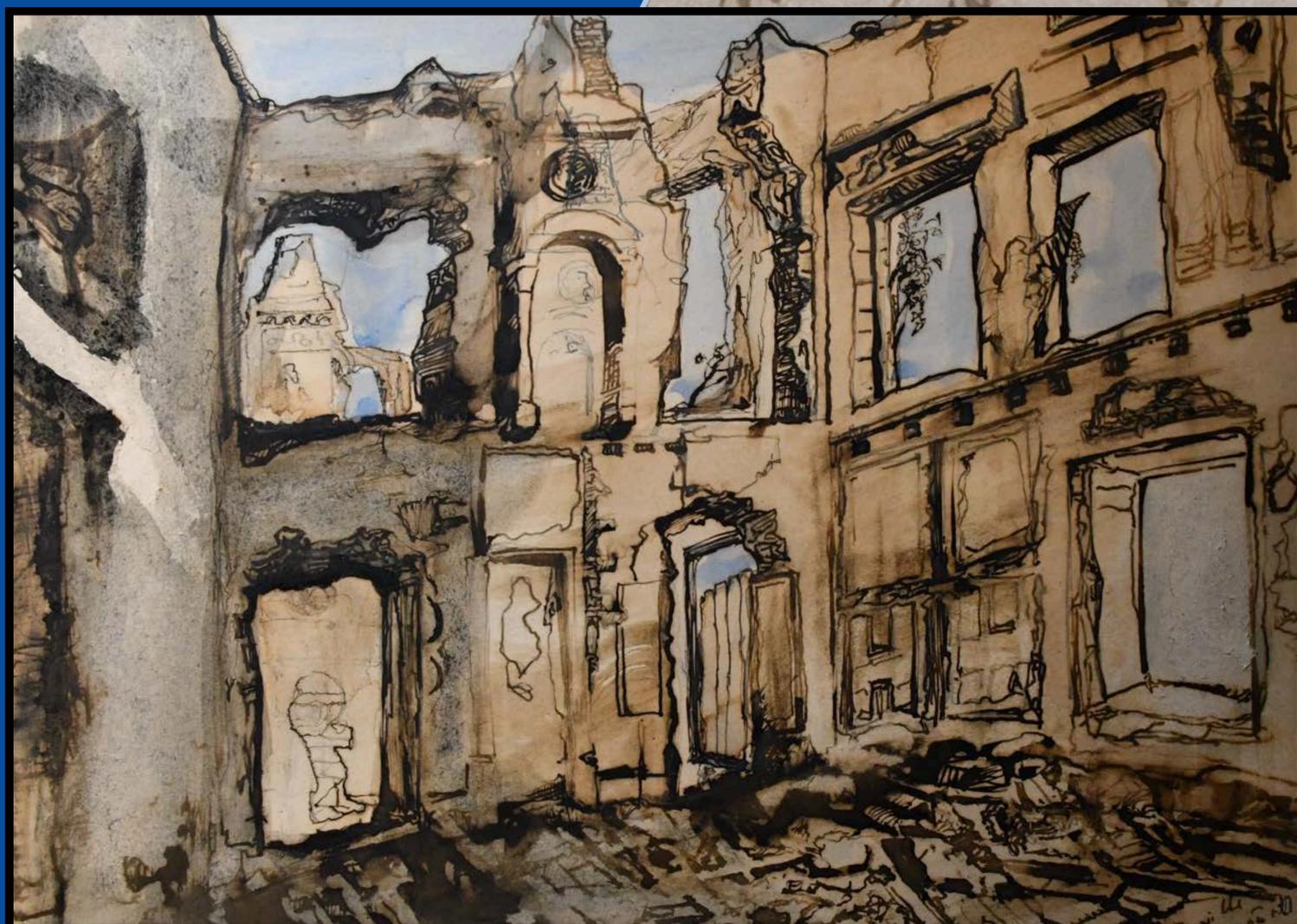
À **toutes les époques**, le patrimoine est pris pour cible et fait l'objet de **destructions violentes**. De nombreuses personnalités illustres, porte-voix de leur temps, dénoncent ces actes.

À la fin du XIX^{ème} siècle, **Victor Hugo** s'insurge contre les **atteintes faites au patrimoine** à travers de nombreux écrits et dessins.

« Il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde, à vous, à moi, à nous tous. Donc, le détruire c'est dépasser son droit »

Hugo, Victor, Extrait du pamphlet *Guerre aux démolisseurs*, 1832.

Il dénonce, à travers l'exemple de **l'incendie du Palais des Tuileries** ou de la destruction de la **Salle des séances du conseil municipal de Thionville**, le vandalisme patrimonial et **lutte en faveur d'une loi pour la protection des monuments**.



Hugo, Victor (1802-1885)

Salle des séances du Conseil Municipal de Thionville, après le bombardement des Prussiens en 1870

Dessin à la plume, encre et aquarelle accompagné d'un manuscrit autographe
30 Août 1871

CC0 Paris Musées / Maisons de Victor Hugo Paris - Guernesey

1954-2024
L'art de protéger

1863-1935 : les premières réglementations pour la protection du patrimoine

1863

Code Lieber

issu des États-Unis, premier texte détaillant des mesures de protection du patrimoine : les œuvres d'art, bibliothèques, collections scientifiques doivent être protégées.

1899

Convention de La Haye de 1899 et 1907

première convention multilatérale plaçant la protection du patrimoine dans le droit international coutumier.

Instauration d'un premier signe distinctif pour la protection des biens culturels.



Une séance plénière lors de la seconde conférence de La Haye de 1907 salle des Chevaliers

CCO EHNE - Domaine public

1935

Pacte Roerich

premier traité concernant la protection des institutions artistiques et scientifiques ainsi que des monuments historiques visant à protéger le patrimoine en temps de guerre.

Évolution du signe distinctif désignant les biens culturels à protéger.



1954-2024
L'art de protéger

La Première Guerre mondiale et les prémices d'une protection du patrimoine organisée : le cas du SPOA



La statue de la Vierge située au-dessus d'une porte dans l'église de Saint-Martin-aux-Bois (Oise) est descendue pour être évacuée, 1918.

CCO Bauche / ECPAD / Défense - SPA 21 CB 823

Dès les premiers bombardements de la Grande Guerre, le **patrimoine est massivement atteint**.

Il constitue désormais un **outil d'influence** et de propagande au service des belligérants.

Face à ces destructions sans précédent, le **Ministère de la Guerre** et celui des **Beaux-arts** instaurent, dès 1917, une Commission de protection des œuvres d'art en zone des armées qui pilote le **Service de protection des monuments et œuvres d'art en zone des armées (SPOA)**.

Cette commission permet d'encadrer les **premiers soldats affectés à la préservation du patrimoine sur le front**.



Entre 1917 et 1919, le SPOA contribue à protéger :

40 000 œuvres d'art
+ d'une 100^a aine de monuments



Reims est en ruines. La cathédrale avec en premier plan les ruines des habitations de la rue de Chanzy, 1918.

CCO (attribué à) Jean-Baptiste Tournassoud / ECPAD / Défense - AUL 355

La Seconde Guerre mondiale : développement de la militarisation de la protection du patrimoine

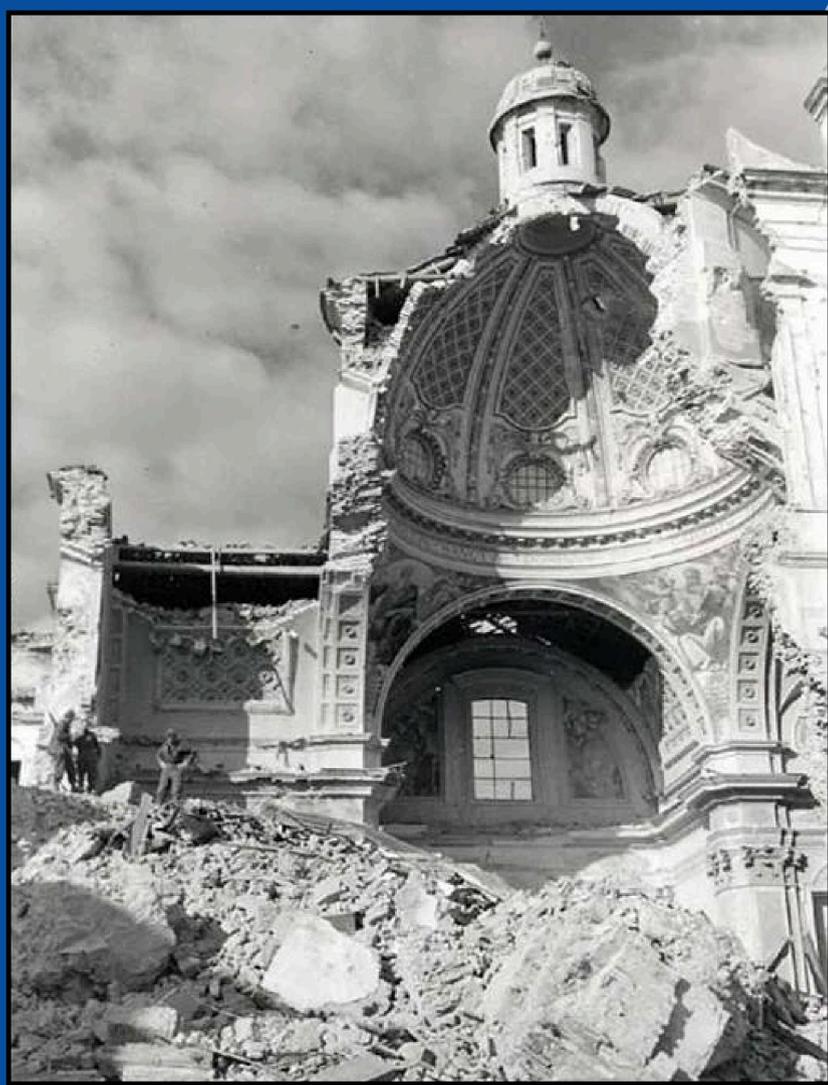
Devant l'inéluctabilité d'un nouveau conflit de grande ampleur en Europe, la France procède à des **évacuations** dès **1938** grâce à la mise en place d'un **Service des Monuments**, sous l'autorité du **ministère de la Guerre**.



Grande galerie du Musée du Louvre évacuée en août 1939 par le personnel du musée, avant l'arrivée des nazis à Paris.

CCO Archives nationales, 20144792-250

Il s'agit d'un organe militaire intégré au sein du **Grand Quartier Général (GQG)** composé d'officiers parmi **l'administration des Beaux-arts**.



La cathédrale San Tommaso d'Ortona (Italie). La cathédrale a été éventrée lors des combats de décembre 1943.

CCO Terry F. Rowe - Archives nationales du Canada - PA-136308

Chaque armée se voit dotée d'officiers chargés **d'évacuer objets d'art et archives, de protéger et de consolider œuvres et monuments**.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, la destruction du patrimoine s'accompagne de **pillages de masse**, notamment par les nazis dans une logique **d'annihilation identitaire**.

Des pillages et spoliations aux restitutions : Rose Valland et les *Monuments Men*

Dès le début du conflit, **Rose Valland**, attachée de conservation au **Musée du Jeu de Paume**, lieu de regroupement des collections privées appartenant aux familles juives, consigne, **au péril de sa vie, la mémoire des pillages et des spoliations effectuées par l'occupant.**

En 1943 est créée aux États-Unis la **Roberts Commission** dont l'organe d'action le **Monuments Fine Arts & Archives (MFAA)**, aussi appelé **Monuments Men**, collabore avec des spécialistes du patrimoine de diverses nationalités. Il contribue à la **récupération et la restitution des biens pillés et spoliés par le régime nazi**. Le MFAA permet de fournir de nombreuses pièces à conviction en **1946 lors des procès des grands criminels de guerre sur le pillage artistique en Europe.**

Jusqu'à la fin de sa vie, en 1980, Rose Valland continue ses **recherches de provenance et de restitution** et soutient l'idée d'une **nécessaire coopération internationale.**

Rose Valland. Collection Famille Camille Garapont.

1954-2024
L'art de protéger

La Convention de La Haye de 1954 : un traité multilatéral exclusivement consacré à la protection des biens culturels

Les destructions massives du patrimoine causées par les deux guerres mondiales poussent les nations à **agir pour protéger les biens culturels à une échelle internationale.**

La **Convention de La Haye de 1954** pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé est **ratifiée** par **135 États**. Il s'agit du **premier texte consacré exclusivement à la protection de l'ensemble du patrimoine culturel.**



Rose Valland, au premier rang à gauche, assiste aux débats dans la salle de presse du tribunal de Nuremberg, le 6 février 1946.

Collection Famille Camille Garapont.



Le capitaine Rose Valland, à gauche, et le capitaine Edith Standen, spécialiste américaine de la tapisserie, faisant partie des *Monuments Men*. Elles identifient un bronze lors de son transfert au Central Collecting Point de Wiesbaden en 1946.

Collection Famille Camille Garapont.

Applicable en **temps de paix** comme en **cas de conflit armé**, ce texte devient un **outil de référence** pour tous les acteurs contribuant à la préservation des biens culturels.

Il rappelle aussi le **rôle prépondérant des militaires** en ce sens grâce à l'article 7 leur conférant une mission de défense et de protection **du patrimoine culturel lors des conflits armés.**

La Convention de La Haye de 1954 : un texte unique au service de la protection des biens culturels

Les États Parties à la Convention de La Haye de 1954 doivent protéger le patrimoine **sur leur propre territoire** mais aussi sur **celui d'autres États**.



Parmi les **194 États membres de l'UNESCO**, la Convention de 1954 réunit :

135 États Parties

dont

112 ont signé le 1^{er} Protocole de 1954

88 ont signé le 2^{ème} Protocole de 1999

La **systématisation des attaques** à l'encontre des biens culturels pousse de nombreux États à se doter de **moyens plus efficaces** pour lutter contre ces menaces, **notamment sur le plan militaire**.



Militaire français devant le tombeau des Askia au Mali, 2018.

CCO EMA-COM



La DELPAT dans le cadre d'une mission d'expertise sur la protection du patrimoine auprès du Régiment indépendant de travaux des Forces Armées Libanaises (FAL), 2023.

CCO DELPAT



Les militaires français présents en Centrafrique pour la protection du patrimoine à la demande de l'Etat hôte, 2019.

CCO DELPAT

**1954-2024
L'art de protéger**



Une coopération militaire au-delà des frontières

En réponse aux **menaces multiples** qui pèsent contre le patrimoine, des États suivent les préconisations de l'article 7, prônant la **création, dès le temps de paix, d'une capacité militaire dédiée à la protection du patrimoine.**

Pour ce faire, les **règles relatives à la protection du patrimoine** sont intégrées dans la **préparation du déploiement en opération du personnel militaire**, notamment grâce à la **liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, le registre international des biens culturels sous protection spéciale et la liste internationale des biens sous protection renforcée.**

La **France** s'intègre désormais dans un réseau de coopération entre les différentes **capacités militaires dédiées à la protection du patrimoine dans le monde.**

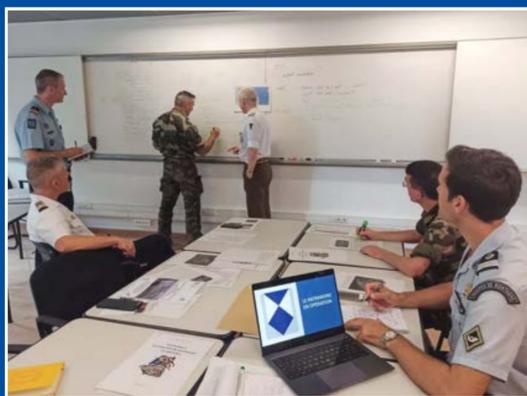


Dans le monde :

+ de 15 États disposent d'une capacité militaire



Cours spécial sur l'armement et la protection des biens culturels au parc de Southwick (2019) - *Cultural property protection Unit*



Formation PROTPAT (2022) - *Délégation au patrimoine de l'armée de Terre*



Régiment indépendant de Travaux - *Forces Armées Libanaises*



CC0 - *US Army Photo*
SFC Bernardo Fuller



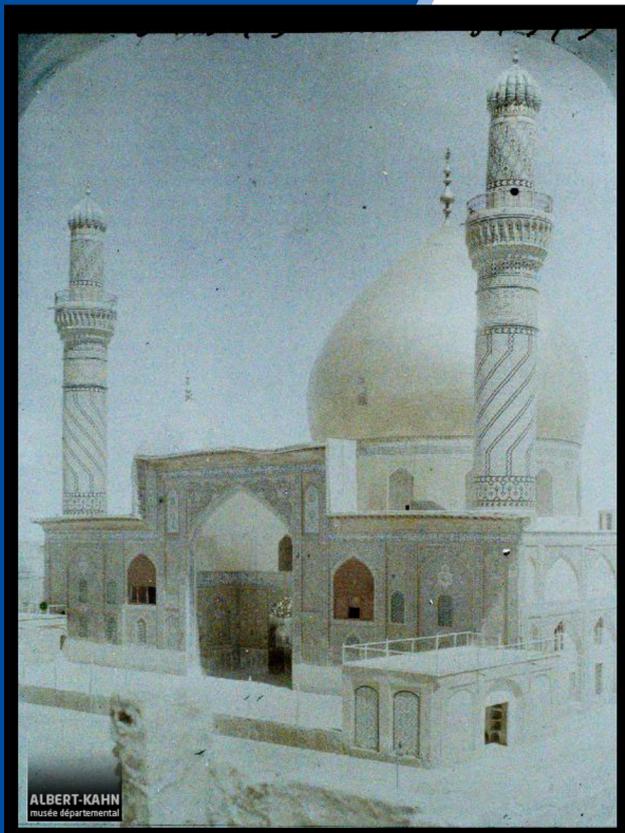
1954-2024
L'art de protéger

Influencer par l'émoi : l'instrumentalisation du patrimoine à l'ère du numérique

Dans le cas de la **guerre des Balkans, de l'Irak ou bien de la Syrie**, le patrimoine, en raison de sa **charge symbolique et émotionnelle**, se retrouve au cœur des **enjeux politiques, identitaires et stratégiques**.

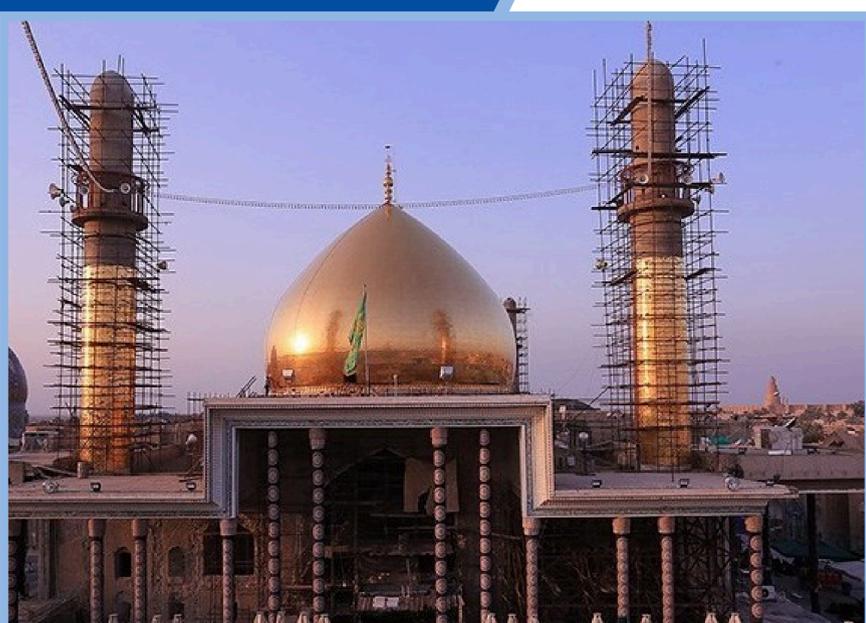
**Irak, Samarra, Façade Gde Mosquée.
La Mosquée d'Or, mausolée d'Ali al-Hadi et de Hasan al-Askari, dixième et onzième imams chiites, 1927.**

*CCO Archives de la Planète - Collection Albert Kahn
IF72711-Coll-Kahn*



Mosquée Al-Askari détruite.

CCO Dia Hamid - AFP



Mosquée Al-Askari en cours de restauration en 2017.

CCO Tasnim news Agency

LE CAS DE LA MOSQUEE AL-ASKARI, IRAK :

Également connue sous le nom de mosquée du Dôme d'Or, la mosquée Al-Askari, lieu saint de l'islam chiite, est victime de deux attentats entre 2006 et 2007, imputés à la branche d'Al-Qaïda en Irak.

À travers cette attaque, le groupe terroriste **instrumentalise le patrimoine** pour susciter la crainte de la population et engendrer une escalade de la violence. Ces deux destructions entraînent de sanglants affrontements entre les communautés chiites et sunnites au cours de la guerre en Irak.

L'Ukraine : le patrimoine au cœur des stratégies militaires

En dépit de l'engagement des États Parties à la Convention de La Haye de 1954 de respecter l'ensemble des articles de ce texte, certaines nations négligent **leurs obligations de protéger le patrimoine culturel en temps de conflit armé.**



Un soldat russe dans le théâtre de Marioupol bombardé par l'armée russe, 2022.

CCO Alexander Nemenov - AFP



Des employés du musée national Andrey Sheptytsky descendent un élément d'une iconostase (mur d'icônes et peintures orthodoxes) afin de le mettre à l'abri face à d'éventuels bombardements à Lviv, 2022.

CCO Lucas Barioulet - Le Monde

En **Ukraine**, depuis février 2022, **nombreux** sont les **sites endommagés voire détruits** tels que des édifices religieux, des musées, des immeubles historiques, des bibliothèques et des archives. Les **pillages se multiplient et la trace de nombreux biens culturels est perdue.**

Pris pour cible dès le début des affrontements, le patrimoine est utilisé à des fins de **propagande**. Désormais **au cœur des stratégies militaires**, la destruction du patrimoine s'inscrit dans une **logique d'effacement des valeurs** contribuant à former une nation.

Avant qu'il ne soit trop tard : la mobilisation mondiale pour le patrimoine menacé

En mars 2001, les **Bouddhas de Bamiyan sont détruits par les talibans.**

Les images de ces démolitions sont diffusées dans le **monde entier** conduisant à une **prise de conscience** et à une **mobilisation** de la **communauté internationale** sur la question de la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

Ainsi, les différents organismes, **civils comme militaires,** chargés de la protection des biens culturels **coopèrent activement partout dans le monde.**

Parmi eux, on peut citer **l'UNESCO, l'OTAN, ALIPH, l'OSCE** ou encore **Blue Shield International.**

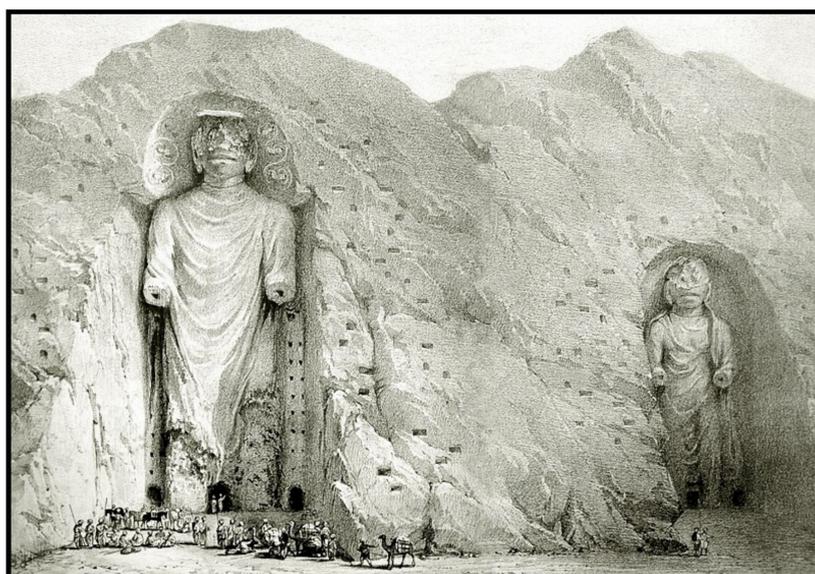


Photographie - Pascal Maitre



Deux femmes passent devant l'énorme cavité où se trouvait l'un des anciens bouddhas de Bamiyan, 2012.

CCO Sgt. Ken Scar - US Army



Gravure tirée des *Voyages à Bokhara* d'Alexander Burnes (explorateur, diplomate et voyageur britannique), 1833.

CCO L. Haghe - *Les idoles colossales de Bamiyan*

En France : l'armée de Terre au service de la protection du patrimoine

En **2019**, la Délégation au patrimoine de l'armée de Terre (DELPAT) développe une cellule consacrée à la protection du patrimoine en opération.

Appuyée par sa filière **d'officiers-conservateurs** unique au monde, la DELPAT a su se positionner en acteur incontournable de la protection des biens culturels en cas de conflit armé.



Depuis 2019 :

+ de 10 officiers-conservateurs
formés

40 stagiaires formés
par la DELPAT



Le signe distinctif et son degré de visibilité sont laissés à l'appréciation de chaque Haute Partie contractante, il peut notamment figurer sur des drapeaux ou brassards.

Article 20 de la Convention de La Haye de 1954.

La DELPAT s'inscrit dans une **démarche de sensibilisation et de coopération** à travers les formations qu'elle organise, la collaboration avec ses partenaires français ou encore l'intégration aux discussions multilatérales.

Pionnière dans ce milieu, l'armée de Terre continue d'innover afin de faire face aux **nouvelles menaces qui pèsent contre le patrimoine culturel**.

Cette exposition a été conçue par la Délégation au patrimoine de l'armée de Terre avec l'aimable participation de :



"La Mémoire de Rose Valland"

1954-2024
L'art de protéger